Projet Educatif Territorial

2022-2025

SOMMAIRE

PREAMBULE …… **2**

PRESENTATION DU PROJET
I. Porteurs du projet …… **3**
II. Périmètre global et public concerné …… **3**
- *Situation géographique* …… **3**
- *Population*
- *Public concerné par le PEDT*…… **7**

III. Durée du projet…… **7**
IV. Partenaires du projet …… **7**
V. Comité de pilotage …… **7**

ORGANISATION EXISTANTE
VI. Axes prioritaires de la Collectivité…… **7 - 9**
VII. Organisation du temps scolaire …… **9 - 11**
VIII. Actions existantes
- *Durant le temps scolaire*…… **11 -15**
- *Durant le temps périscolaire* …… **15 -23**
- *Pôle Jeunesse* …… **23 - 28**

IX. Communication avec les familles …… **28 - 30**
X. Inscription et tarification …… **30**
XII. Articulation du PEDT et du Plan Mercredi avec les dispositifs existants …… **30 - 32**
XII. Projet Enfance Jeunesse …… **32**
- *Objectifs généraux* …… **34**
- *Objectifs opérationnels*…… **34 - 36**

XIII. Evaluation du PEDT **32**
- Eléments prévus dans le bilan et l'évaluation du PEDT …… **37**
- Outils de l'évaluation…… **37**

PREAMBULE

La Ville de Nogent sur Marne met en œuvre depuis plusieurs années, une politique éducative innovante et riche favorisant les apprentissages et l'épanouissement des enfants Nogentais.

Elle consacre une grande partie de ses ressources budgétaires à équiper et entretenir les bâtiments scolaires afin que les enfants travaillent, jouent, se reposent ou se restaurent dans les meilleures conditions. La Ville déploie aussi, au sein des établissements municipaux, des moyens humains importants afin d'accompagner les enfants pendant leurs différents temps de vie. Toutes les ressources municipales sont ainsi mobilisées pour faire en sorte que les actions mises en œuvre à destination des enfants et des jeunes correspondent aux besoins et aux attentes des enfants et de leurs familles.

Créé par la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) a été institué pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif à la fois cohérent et de qualité en fédérant les énergies présentes sur un territoire et en intégrant pleinement le rôle des familles.

Le rythme urbain ainsi que le taux d'activité des familles Nogentaises générant un fort besoin d'accueil en dehors du temps scolaire et impliquant l'organisation par la Commune d'activités périscolaires et extrascolaires, la Ville a pris, dès 2014, l'initiative d'entrer dans ce dispositif en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et locaux de la communauté éducative afin de renforcer sa politique éducative en la structurant autour d'un projet commun et d'objectifs partagés, toujours centrés sur l'intérêt de l'enfant.

Ainsi après deux précédents PEDT et afin de continuer à concourir à la réussite éducative en favorisant l'accès à la culture pour tous, la pratique des activités sportives et le développement de chaque enfant, la Ville a souhaité mettre en œuvre un nouveau Projet Educatif de Territoire en l'élargissant aux jeunes jusqu'à 25 ans et ce pour renforcer la notion essentielle de continuité éducative entre tous les temps de l'enfant et du jeune de la maternelle à l'entrée dans la vie active.

La rédaction de ce nouveau PEDT, qui s'articule aussi avec les autres outils partenariaux existants, la convention territoriale globale signée avec la CAF, le titre Ville Amie des Enfants décerné par l'UNICEF, le label 100% EAC (Education Artistique et Culturelle) et le « Plan Mercredi », résulte d'une concertation avec les différents référents de l'Education nationale, des partenaires institutionnels, associatifs, les représentants des fédérations de parents d'élèves et tous les acteurs éducatifs locaux et municipaux. Il s'inscrit dans la volonté commune d'accompagner les enfants et de les aider à poursuivre leur parcours éducatif dans les meilleures conditions afin de permettre leur épanouissement et de faciliter leur insertion dans la société.

PRESENTATION DU PROJET

I. Porteurs du projet

Commune : Mairie de Nogent sur Marne – Place Roland Nungesser 94130 Nogent sur Marne

Elu : Maire-Adjoint délégué à l'Enfance, à l'Education, aux Sports Scolaires et à la Jeunesse

Responsable du projet : Sandrine Carriere - Directrice Générale Adjointe Services à la population
s.carriere@ville-nogentsurmarne.fr - 01 43 24 62 47

II. Périmètre global et public concerné

- Périmètre global

La situation géographique

La ville de Nogent-sur-Marne se situe au Nord du département du Val-de-Marne et s'étend sur une surface de 286 hectares. Elle fait partie depuis le 1er janvier 2016 du territoire Paris Est Marne et Bois lequel regroupe 13 collectivités, soit plus de 500 000 habitants.
La commune se situe au flanc d'un coteau au sud, d'une boucle de la Marne à l'Est, et est limitée à l'Ouest par le bois de Vincennes. Elle possède, par ailleurs, de nombreux parcs et jardins et accorde une importance particulière au cadre vie et au bien-être en aménageant les espaces urbains tout en préservant l'équilibre écologique.

La Ville est composée de cinq quartiers, le Bois Baltard, les Viselets, Plaisance Mairie, Village et Marne Beauté. Aucune zone sensible classée en ZUS ou en ZEP n'est répertoriée sur le territoire.

La desserte est assurée par les autoroutes A4 et A86 ainsi que par la route départementale RD86 traversant le Val-de-Marne. La commune est également accessible par voie ferroviaire avec le RER A à l'Ouest de la ville, et par le RER E à l'Est. Le réseau de transport en commun complémentaire permet à la ville d'être desservie par six bus (113, 114, 116, 120, 210, 317) et par trois « noctilien » (N33, N35, N142).

La population

La population de Nogent sur Marne est composée au dernier recensement de 2019, de 34 278 habitants, en majorité des familles avec enfants et connait un dynamisme démographique dû à la fois au solde naturel et au solde migratoire témoignant d'une relative attractivité de la commune. Ainsi, la part de la population jeune (moins de 19 ans) connait une augmentation de 2,6% par an en moyenne.

Aussi, la part de population active est importante ce qui crée un fort besoin en matière d'accueil et d'équipements publics.

- Public concerné par le PEDT

Le périmètre d'action de ce PEDT concerne les enfants et les jeunes de 3 à 25 ans fréquentant les écoles publiques, les clubs de loisirs et découvertes et le pôle jeunesse.

A la rentrée 2021-2022, la commune compte 3341 élèves en primaire, soit 2629 dans les écoles publiques et 672 dans les écoles privées, lesquels peuvent s'inscrire aux accueils de loisirs du mercredi et des vacances s'ils sont nogentais.

Au total, chaque jour, ce sont plus de 9642 élèves qui fréquentent l'ensemble des établissements scolaires publics et privés, du premier et du second degré, présents sur le territoire.

Une attention particulière est apportée à l'accueil des enfants en situation de handicap qui peuvent fréquenter les accueils périscolaires et extrascolaires. Pour ce faire sont parfois recrutés des animateurs supplémentaires afin de leur assurer le meilleur accueil. Si toutes les écoles et donc les clubs de loisirs sont en capacité d'accueillir des enfants en situation de handicap, les écoles Léonard de Vinci et Victor Hugo sont plus particulièrement adaptées, la première disposant par exemple d'un ascenseur avec des boutons en braille, la seconde étant de plain-pied.

Par ailleurs la commune a fait le choix de proposer aux AESH recrutés par l'Education Nationale d'intervenir notamment lors du temps de la pause méridienne afin de suivre et d'accompagner les enfants dont ils ont la charge.

En outre à la demande de la commune, une classe DAR devrait ouvrir ses portes, à la rentrée 2022-2023 au sein de l'école élémentaire Victor Hugo.

Enfin, l'un des projets phare en matière d'amélioration des conditions d'accueil des enfants est l'agrandissement du réfectoire partagé des écoles Guy Môquet/Paul Bert lequel accueille plus de 500 élèves lors de la pause méridienne chaque jour.

- *Les écoles publiques* :

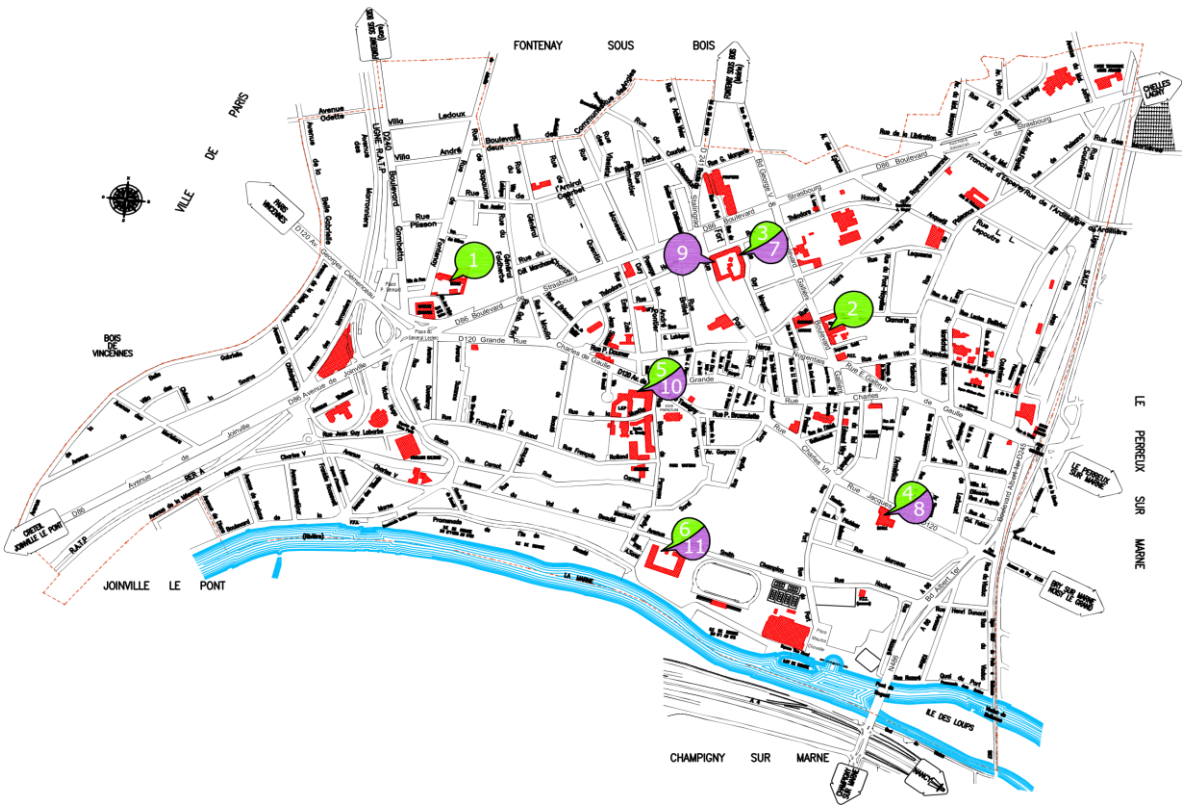

Ecoles et Clubs de loisirs-découvertes maternels

1 Fontenay - 6, rue de Fontenay
2 Gallièni - 16, bd Gallièni
3 Guy Moquet - 33, rue Guy Moquet
4 Léonard de Vinci - 2 ter, rue Jacques Kablé
5 Val de Beauté - 8, rue de la Muette
6 Victor Hugo - 6, av Smith-Champion

Ecoles et Clubs de loisirs-découvertes élémentaires

7 Guy Moquet - 33, rue Guy Moquet
8 Léonard de Vinci - 2 ter, rue Jacques Kablé
9 Paul Bert - 46, rue Paul Bert
10 Val de Beauté - 6, rue Baüyn de Perreuse
11 Victor Hugo - 6, av Smith-Champio

- *Effectifs par établissement et par niveau :*

Maternelle	Petite Section	Moyenne section	Grande section	Total général	Total classes
Léonard De Vinci	71	60	68	199	7
Val-De-Beauté	78	76	74	227	9
Victor Hugo	31	52	47	130	5
Fontenay	63	48	56	167	6
Galliéni	102	104	49	256	9
Guy Moquet			48	48	2
Total	**345**	**340**	**342**	**1027**	**38**

Elémentaire	C P	C E 1	C E 2	CM 1	CM 2	UEP2A	Total général	Total classes
Léonard De Vinci	80	63	56	54	72		325	12
Paul Bert	58	50	52	60	72	2	294	11
Val-De-Beauté	77	76	91	87	83		414	16
Victor Hugo	43	43	45	36	51		218	9
Moquet	74	70	72	74	61		351	13
Total	**332**	**302**	**316**	**311**	**339**		**1602**	**61**

Collège Branly	479
Collège Watteau	547
Total	1026
Lycée Branly	843
Lycée Louis Armand	990
Lycée Professionnel La Source	209
Lycée Professionnel Val de Beauté	321
EREA	127
Total	2490

- *Les établissements privés*

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont aussi réservés aux enfants Nogentais fréquentant une école privée.

	MATERNELLES	ELEMENTAIRES	COLLEGES	LYCEES
Albert de Mun	90	140	919	598
Montalembert	84	139	612	374
Saint-André	84	135	322	
Total	***258***	***414***	***1853***	***972***

Par ailleurs, la Ville accueille sur son territoire une école Montessori qui reçoit plus d'une centaine d'élèves de maternelle et d'élémentaire.

III. Durée du projet

Le présent projet incluant le « Plan mercredi » est élaboré pour une durée de trois ans, révisable annuellement par avenant. Il fera, chaque année, l'objet d'une évaluation qui sera examinée par le Comité de Pilotage.

IV. Partenaires du projet

- **Institutionnels :** Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES) Fédérations et associations de parents d'élèves élus.
- **Associatifs** : Associations artistiques, culturelles et sportives, notamment Nogent Nation 94, le CKCF et le Réveil de Nogent Handball,
- **Autres :** structures municipales : clubs de loisirs, pôle jeunesse, conservatoire, bibliothèque, cinéma, services de sports, etc...

V. Comité de pilotage

Il est présidé par l'Elue en charge de l'Enfance, de l'Éducation, des Sports scolaires et de la Jeunesse et permet d'organiser l'intervention et les actions de tous les acteurs éducatifs présents autour de l'enfant et du jeune. Il a pour rôle de cadrer les objectifs poursuivis, de synthétiser toutes les avancées du projet et donc de le finaliser.

Il est constitué de :

- Représentants de l'Etat (Inspectrice de l'Education Nationale, conseillères pédagogiques, SDJES, directeurs d'écoles)
- Représentants des institutions (CAF)
- Représentants des fédérations et associations de parents d'élèves
- Représentants des Services de la Ville
- Représentants des associations artistiques, culturelles et sportives

Une réunion du comité de pilotage (hors vacances scolaires d'été) sera organisée une fois par an, voire une seconde fois, si nécessaire, afin de tenir compte des remarques et des projets formulés.

ORGANISATION EXISTANTE

VI. Axes prioritaires de la collectivité

Le PEDT a pour objectif de formaliser une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les deux dernières années du précédent PEDT ont été marquées par la crise sanitaire liée au COVID. Celle-ci a conduit à la fermeture totale des crèches, des établissements scolaires et sportifs lors des confinements, à des couvre-feux puis à reprise partielle et progressive de l'accueil des enfants rythmée par l'application de protocoles sanitaires successifs.

Ces bouleversements soudains ont eu des impacts sur la santé des enfants.

En effet, pendant le premier confinement, enfants et adolescents ont souffert d'un manque de socialisation et d'activité physique : moins de sorties à l'extérieur, moins de temps de jeux actifs, moins de contacts avec leurs amis, moins d'activités ludiques avec des adultes et l'obligation de suivre leur scolarité à distance. A cette question de sédentarité s'ajoute l'explosion du temps passé devant les écrans. Or de nombreuses études ont démontré que les comportements sédentaires particulièrement devant un écran ont un impact négatif sur le développement physique, cognitif, émotionnel et social des enfants, leur bien-être, leur sommeil et leur santé mentale.

Par ailleurs, des changements dans les habitudes d'alimentation des enfants *sont aussi à noter,* appétit accru, augmentation du plaisir de manger et suralimentation émotionnelle déclenchée par l'ennui.

Si la **réduction de l'activité physique liée au confinement n'a pas entraîné de complications somatiques majeures chez l'enfant elle a grandement perturbé son état psychologique.** Ainsi, une hausse de 40% des entrées aux urgences pédiatriques pour motif psychologiques surtout des troubles anxieux, de la dépression, des tentatives de suicide, des troubles du comportement alimentaire est constatée.

Cette détresse psychologique a pu être majorée par l'infection et l'hospitalisation d'un proche mais aussi par l'angoisse du déconfinement. Aussi, des enfants ont présenté des syndromes de la cabane, inquiets à l'idée de sortir de leur bulle protectrice, d'autant plus qu'ils ont été identifiés comme vecteurs de transmissions du virus et certains ont pu se sentir responsable de la contamination ou du risque de transmission du virus à un proche.

Cette période a également fait ressortir une nette fracture sociale. Les enfants et les adolescents qui ont ressenti davantage de détresse sont ceux issus de familles plus fragilisées et qui ont pu être exposés à :

- Des conditions de logement difficiles (confinés en zone urbaine, dans un appartement ou une maison sans jardin, sans accès à un extérieur dans le logement, une sur-occupation du logement sans possibilité de s'isoler),
- Des conditions économiques difficiles (difficultés financières et alimentaires, période de chômage des parents avant le confinement, baisse des revenus suite à l'épidémie, absence de connexion à internet),

Dans ce contexte, il est très clairement apparu que le maintien du lien social était primordial pour les enfants. Ainsi, lors des différentes phases de déconfinement et de reprise des activités, les actions ont été pensées autant que faire se peut dans l'intérêt des enfants en appliquant les consignes sanitaires successives.

Les points d'organisation et de fonctionnement des structures suivants ont été revus avec comme mots d'ordre, le port du masque, la désinfection, le non-brassage et la distanciation sociale :

- L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement

- La circulation des élèves dans les bâtiments
- Les récréations organisées par groupes
- La restauration scolaire qui constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien
- La mise en place d'activités physiques et ludiques
- La communication et l'accompagnement des familles

Objectifs définis lors des précédents PEDT :

- Favoriser l'entrée de l'école dans l'ère du numérique en déployant des tablettes au sein de toutes les écoles élémentaires.
- Poursuivre sa participation aux projets d'école (apprentissage du violon, pratique du golf)
- Mettre en place des parcours culturels par la création de passeports dans le cadre de parcours d'éducation, artistique culturel et sportif à l'école
- Poursuivre la formation et l'accompagnement des agents territoriaux
- Mettre en place, en partenariat avec l'Education Nationale, des formations sur le thème de la laïcité et des valeurs républicaines avec des temps de formation partagée à destination du personnel municipal exerçant au sein des écoles.
- Favoriser des temps de rencontres entre les enseignants et le personnel d'animation afin d'assurer la cohérence des actions.

Le choix des activités pour atteindre ces objectifs doit donc viser à favoriser l'égal accès de tous les enfants, y compris en situation de handicap, à des activités contribuant à leur développement personnel, à celui de leur sensibilité et de leurs aptitudes physiques et intellectuelles, à leur épanouissement et à leur implication dans la vie en collectivité. Il peut aussi s'agir de répondre au besoin social de transition entre le temps scolaire et la vie familiale.

Par ailleurs, la ville de Nogent, souhaite dans le cadre de l'élaboration de ce PEDT favoriser l'épanouissement, la réussite et l'autonomie de chaque enfant, dans le respect des valeurs républicaines, de la laïcité et de la citoyenneté.

Aussi, la mise en œuvre de ces principes devra faire l'objet d'une réflexion commune avec les services de l'Education nationale. La Ville s'engage à transmettre des valeurs républicaines, lesquelles reposent sur des droits et des devoirs, aux enfants fréquentant les activités périscolaires, par le biais des animateurs. Ceux-ci bénéficieront, à ce titre, de formations, en parallèle avec l'Education Nationale qui formera de son côté les enseignants.

Enfin, la ville souhaite désormais développer certains projets spécifiques du PEDT auprès des jeunes âgés de 11 à 25 ans et proposer des actions passerelles entre les élèves du primaire et l'espace collégien du pôle jeunesse.

VII. Organisation du temps scolaire

- Ecoles maternelles

<table>
<tr><th></th><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Mercredi</th><th>Jeudi</th><th>Vendredi</th></tr>
<tr><td>7h30</td><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Accueil du Matin</td><td rowspan="9">ACCUEIL DE LOISIRS</td><td colspan="2">Accueil du Matin</td></tr>
<tr><td>8h30</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Temps scolaire</td><td colspan="2">Temps scolaire</td></tr>
<tr><td>11h30</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Pause Méridienne</td><td colspan="2">Pause Méridienne</td></tr>
<tr><td>13h15</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Temps scolaire</td><td colspan="2">Temps scolaire</td></tr>
<tr><td>16h15</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Accueil du soir</td><td colspan="2">Accueil du soir</td></tr>
<tr><td>19h</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

- Ecoles élémentaires

<table>
<tr><th></th><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Mercredi</th><th>Jeudi</th><th>Vendredi</th></tr>
<tr><td>7h30</td><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Accueil du Matin</td><td rowspan="9">ACCUEIL DE LOISIRS</td><td colspan="2">Accueil du Matin</td></tr>
<tr><td>8h45</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Temps scolaire</td><td colspan="2">Temps scolaire</td></tr>
<tr><td>11h45</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Pause Méridienne</td><td colspan="2">Pause Méridienne</td></tr>
<tr><td>13h30</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Temps scolaire</td><td colspan="2">Temps scolaire</td></tr>
<tr><td>16h30</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td rowspan="2">Ateliers du soir</td><td>Etude</td><td rowspan="2">Ateliers du soir</td><td>Etude</td></tr>
<tr><td>18h00</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td>Garderie</td><td></td><td>Garderie</td></tr>
<tr><td>19h00</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

- Groupes scolaires

<table>
<tr><th></th><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Mercredi</th><th>Jeudi</th><th>Vendredi</th></tr>
<tr><td>7h30</td><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Accueil du Matin</td><td rowspan="9">ACCUEIL DE LOISIRS</td><td colspan="2">Accueil du Matin</td></tr>
<tr><td>8h45</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Temps scolaire</td><td colspan="2">Temps scolaire</td></tr>
<tr><td>11h45</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Pause Méridienne</td><td colspan="2">Pause Méridienne</td></tr>
<tr><td>13h30</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Temps scolaire</td><td colspan="2">Temps scolaire</td></tr>
<tr><td>16h30</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td rowspan="3">Ateliers du soir (élémentaire) ou Accueil du soir (Maternelle)</td><td rowspan="2">Etude</td><td rowspan="3">Ateliers du soir (Elémentaire) ou Accueil du soir (Maternelle)</td><td rowspan="2">Etude</td></tr>
<tr><td>18h00</td></tr>
<tr><td></td><td>Garderie</td><td>Garderie</td></tr>
<tr><td>19h00</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

Afin d'articuler au mieux les temps scolaires et périscolaires, des règles de transferts de responsabilités ont été établies entre le personnel de l'Education Nationale et le personnel municipal.

VIII. Actions existantes

- Durant le temps scolaire

La Ville souhaite, en partenariat avec l'Éducation nationale, repenser la place de l'élève et le temps de ses apprentissages tout au long de l'année. Ainsi, de nombreuses activités intégrées au temps scolaire et en cohérence avec les projets pédagogiques des établissements sont proposées par la Ville afin de garantir l'accès à des pratiques culturelles, artistiques et sportives à tous les enfants.

L'offre éducative en temps scolaire s'articule autour de 6 thématiques :

- Le sport scolaire
- Les classes de découvertes
- La protection de l'environnement et le développement durable
- L'art et la culture
- La citoyenneté
- Le développement des outils numériques

- *Le sport scolaire*

Ces interventions sont réalisées selon un projet pédagogique défini avec l'Éducation nationale et au sein d'équipements sportifs mis à disposition par la Ville : 6 gymnases, 1 dojo, 1 stade et 2 espaces polyvalents.

Quatre champs disciplinaires sont enseignés tout au long de l'année scolaire :

- Réalisation de performances (activités athlétiques, natation)
- Adaptation à différents environnements (orientation, escalade, roule et glisse)
- Activités de coopération et d'opposition individuelle ou collective : jeux de lutte, de raquettes, jeux collectifs (traditionnels ou sportifs)
- Activités à visée artistique, esthétique ou expressive (danse, activités gymniques, activités de cirque)

Ainsi, 5 ETAPS (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) dispensent, en co-intervention avec les enseignants, des cours d'éducation physique et sportive, à raison d'une heure par classe et par semaine, dans les écoles élémentaires et transmettent les valeurs fraternelles du « Vivre Ensemble » : l'amitié et le respect à travers les valeurs du sport et de l'olympisme.

De nombreux cycles sportifs sont ainsi proposés aux élèves. Chaque cycle d'apprentissage fait l'objet de 6 à 8 séances de pratique durant laquelle l'enseignant effectue une évaluation des compétences acquises.

Les élèves des classes de grande section, de CE1 et de CM2 se rendent à la piscine à raison de 10 séances par an.

La piscine accueille par ailleurs les élèves des collèges et lycées publiques et privés. Ainsi, les classes de 6ème, de 4ème, de 1ère et de Terminales s'y rendent par cycle d'une séance par semaine.

De plus, dès 2009, le service des sports a développé un partenariat de tutorat pédagogique qui permet aux séniors nogentais, femmes adultes et scolaires de pratiquer du sport à l'INSEP et de rencontrer, notamment lors de sorties scolaires les champions et les championnes qui s'y forment aux métiers du sport.

Par ailleurs, au cours de l'année, des animations sportives supplémentaires sont proposées aux enseignants par le service des sports :

- Pratique de l'escalade scolaire en salle au Stadium Christian Maudry.
- Initiation à la pratique du BMX organisée dès 2020 lors des stages municipaux sportif à destination des enfants de 8 à 12 ans grâce à un investissement dans du matériel adapté.

Aussi, au cours de l'année 2020 une réflexion a été engagée pour structurer le secteur des activités de pleine nature en EPS dans le cadre des interventions sur le temps scolaire des ETAPS autour des verbes d'action : glisser et rouler (skate Park) grimper (Structure artificielle d'escalade) naviguer (chenal pédagogique de bouées).

Enfin, en lien avec les programmes de l'Education Nationale en EPS relatifs à la qualification des élèves pour l'obtention d'une attestation de première éducation à la route (APER) la ville de Nogent-sur-Marne a sollicité le territoire ParisEstMarne&Bois pour la construction au 1er semestre 2021 d'un skate Park d'apprentissage au Stade sous la lune Alain Mimoun.

- *Les classes de découvertes*

En élémentaire, la Ville finance des projets de classes découvertes proposées par les enseignants et validées par l'inspecteur de l'Education Nationale pour les élèves de CM1. Ces séjours sont l'occasion

de découvertes de la nature, de la faune ou de la flore. Transport, hébergement, repas et personnel encadrant sont pris en grande partie en charge par la Ville.

- *La protection de l'environnement et le développement durable*

Depuis 14 ans une opération intitulée « Fais du bien à ta planète » en direction des classes de CE2 des écoles publiques et privées est menée par le service municipal Environnement Hygiène et Sécurité. Ainsi, élèves et enseignants s'impliquent dans des actions de sensibilisation, via des éco-gestes, sur les thématiques du climat, de l'énergie, de l'eau et de la biodiversité.

Cette campagne de sensibilisation repose sur l'enseignement du respect de soi, du respect des autres et du respect de l'environnement.
Un petit film d'animation : « la chasse au gaspi » est projeté aux enfants puis ils participent à un jeu consistant à répertorier dans un tableau les éco-gestes que l'on peut appliquer au quotidien.
Les élèves de CE2 et leurs enseignants sont par la suite conviés à un après-midi festif au Théâtre Antoine Watteau. Ils assistent à un spectacle jeune public présentant une création en relation avec les éco-gestes.
À l'issue du spectacle, il est proposé aux classes (ou aux écoles) de présenter en quelques minutes une affiche, un poème, une chanson ou une saynète sur le thème des éco-gestes. En 2021 5 classes, pour un total de 133 enfants y ont participé.

Les écoles de la Ville sont labellisées E3D, (École/Établissement en Démarche de Développement Durable), elles s'engagent dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux Objectifs de Développement Durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à connaître et comprendre les enjeux du développement durable pour pouvoir agir, que ce soit au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de la vie. La démarche E3D contribue ainsi à la formation de citoyens informés, critiques et engagés, amenés à être force de proposition et acteurs de la transition.

Dans ce cadre, des jardins pédagogiques ont vu le jour au sein des établissements scolaires avec le soutien du service espaces verts de la ville. L'objectif de la ville étant que l'ensemble des écoles élémentaires puissent être dotées de cet outil pédagogique. De plus, ces projets sont menés conjointement entre les équipes d'enseignants et des clubs de loisirs afin d'assurer une continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires. D'autre part, des nichoirs ont été installés au sein de l'école maternelle Val de Beauté.

- *L'art et la culture*

Chaque année, des projets sont organisés avec les différentes structures culturelles de la ville. Ainsi, les enseignants peuvent contacter les différents établissements municipaux, la bibliothèque, le théâtre Antoine Watteau, le musée et le conservatoire.

- Le conservatoire

Les enseignants d'instruments du conservatoire proposent aux élèves de CM2 de travailler autour de séquences musicales de différents univers musicaux, conçues spécialement pour eux. Ils sont invités

ensuite à jouer ensemble accompagnés des enseignants. C'est l'occasion pour eux de découvrir les instruments à vent, à cordes, polyphoniques, et batterie/percussions.

- La bibliothèque

Les élèves sont accueillis à la bibliothèque tout au long de l'année afin de développer la lecture-plaisir et favoriser l'appropriation de la bibliothèque, via l'exploration d'univers ou de genres littéraires, la participation à un prix littéraire, la rencontre d'auteurs-illustrateurs… Les enseignants peuvent aussi y emprunter des ressources et des mallettes pédagogiques pour leurs classes. Ainsi 35 classes de maternelles et 50 classes d'élémentaires se rendent régulièrement à la bibliothèque.

- Le Musée

Les enfants peuvent y découvrir des expositions et participer à des ateliers d'art plastique avec un intervenant extérieur.

- Le Théâtre Antoine Watteau

Le théâtre bénéficie d'un conventionnement Art Enfance Jeunesse avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).
La programmation riche et variée du théâtre permet aux enfants et aux jeunes d'assister à des pièces et à des spectacles dans le cadre scolaire, périscolaire ou familial. En effet, la fréquentation du spectacle est essentielle à l'émancipation et à l'éducation des plus jeunes ainsi qu'à leur bien-être en les aidant à comprendre le monde. Les jeunes peuvent y rencontrer des artistes et assister à des pièces dans le cadre du programme du Bac.

- Le cinéma Le Royal Palace

Le projet Ecole et Cinéma permet aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. Ces séances sont accompagnées d'un travail en classe autour des films visionnés.

- L'apprentissage du violon

Dans le cadre du projet de l'école élémentaire Guy Moquet, tous les enfants bénéficient de séances d'apprentissage du violon à raison d'une heure par semaine et par classe.

- L'apprentissage de la langue anglaise

Depuis 2010, la commune prend en charge le recrutement de deux intervenantes de langue natale anglaise à raison de deux fois 30 minutes par classe de grande section de maternelle.

- *La citoyenneté*

- La sécurité routière

Des opérations de sensibilisation à la sécurité routière sont organisées chaque année, durant une semaine, en direction des élèves des classes de CM2. Elles sont menées conjointement par la police municipale et la prévention routière. Elles se composent d'une partie théorique et d'une partie pratique, en extérieur, avec évolution des élèves sur un parcours à vélos. Un élève de chaque classe participe à la finale.

- Le permis à point

Organisé par la police municipale depuis 2014/2015, à destination des élèves de CE2, sous forme de questionnaire, il a pour but de former les élèves à devenir autonomes et responsables dans leurs déplacements piétonniers.

- Interventions sur la question du harcèlement

Depuis 2014, un agent de la Police Municipale intervient dans les classes à la demande des équipes enseignantes pour traiter de la question du harcèlement.

- *Le développement des outils numériques*

Le précédent PEDT faisait de l'entrée dans l'ère numérique des écoles une priorité, toutes les écoles sont ainsi équipées en fibre optique. Aussi, dans la continuité du déploiement des tablettes à l'école Léonard de Vinci, tous les autres établissements élémentaires bénéficient aujourd'hui d'une classe numérique composée de tablettes, d'un Tableau Numérique Interactif, de quelques vidéoprojecteurs et d'une connexion wifi.

- Durant les temps périscolaires

A Nogent, les activités périscolaires occupent depuis plusieurs années une place importante et les premiers ateliers en élémentaire ont débuté en 2004.

Les besoins en personnel sont très importants et complexes du fait de l'amplitude horaire et du découpage du temps de travail qui diffèrent en fonction de la période d'accueil. En effet, à Nogent sur Marne, en semaine périscolaire, les animateurs effectuent un temps de travail de 36h30 par semaine contre 45h en période de vacances scolaires.

Les équipes périscolaires sont constituées de 72 agents permanents (répartis en 18 agents titulaires de la fonction publique et en 54 agents en CDD) et de 53 animateurs vacataires.

La répartition des équipes se fait comme suit :

- 7 directeurs diplômés (5 du BPJEPS, 1 du DEJEPS et 1 d'un DUT Carrière sanitaire et social),
- 10 directeurs adjoints diplômés (4 du BAFA, 3 du BAFD et 3 du BPJEPS),
- 55 animateurs permanents dont 42 diplômés du BAFA (6 Stagiaires BAFA et 7 non diplômés)
- 53 animateurs vacataires dont 7 agents communaux titulaires de la fonction publique, 23 animateurs diplômés du BAFA ou en stage, 4 AESH et 19 non diplômés.

A ces équipes s'ajoutent 46 ASEM qui interviennent sur le temps de la pause méridienne.

Tous ces agents sont placés sous la responsabilité de 2 coordinateurs périscolaires titulaires de la fonction publique (Service Enfance-Éducation-Jeunesse ou Service Entretien et Gardiennage des équipements pour les ASEM).

L'équipe d'animation de chaque club de loisirs élabore et rédige en début d'année scolaire un projet pédagogique. Ce document est tenu à la disposition des familles. Il précise les objectifs généraux mentionnés dans le PEDT. Il fixe aussi les orientations éducatives, la répartition des temps d'activités et de repos, les enjeux éducatifs et les différentes activités relatives à la charte du Plan Mercredi que la Ville a mis en œuvre à partir de 2018.

Pendant ces temps, diverses activités sont ainsi proposées : culturelles, sportives, musicales, manuelles, artistiques et informatiques, tout cela dans le respect du rythme de l'enfant. Un large panel est présenté aux enfants, leur permettant ainsi de faire leur choix en fonction de leurs envies, de l'animateur qui encadre l'activité ou du camarade qui y participe. Ils ont également la possibilité de ne pas participer aux activités proposées, des coins adaptés sont mis en place. Ces activités sont menées de manière ludique et récréative.

Ces activités ont une durée variée, à cet effet, plusieurs séances peuvent être nécessaires en fonction de la thématique et du projet proposés.

Le fil conducteur peut être le même pour tous les clubs de loisirs lors d'un choix commun et peuvent s'y rajouter des thèmes spécifiques par club de loisirs. A l'issue, des expositions, spectacles ou jeux divers sont proposés aux familles.

Selon les années et selon les équipes, un ou plusieurs axes des projets d'école sont pris en compte par les équipes d'animation afin de proposer des activités périscolaires en lien avec les actions mises en place par les enseignants. En fin d'année scolaire, un spectacle, une exposition peuvent être présentés aux familles en partenariat avec les équipes enseignantes.

Ces temps périscolaires sont encadrés par des équipes d'animations composées en grande partie de personnel diplômé et travaillant à temps complet. Le dispositif mis en place permet de fidéliser et de professionnaliser les animateurs, à ce titre 3 animateurs bénéficient chaque année de la formation BAFA. La Ville finance aussi la formation BPJEPS d'animateurs positionnés sur des postes de directeur ou de directeur adjoint.

Différentes prestations offrent, tous les jours de 7h30 à 19h, un accueil aux enfants afin de répondre aux besoins des parents Nogentais qui sont actifs pour la grande majorité.

Nombre d'enfants ayant fréquenté une activité périscolaire durant l'année 2020-2021 :

	Accueil du matin	Accueil du soir	Pause méridienne	Après études	Études	Ateliers	Garderie
Maternelle	551	1151	1431				
Elémentaire	726		1977	852	1395	660	560

- L'accueil du matin

À partir de 7h30, jusqu'à 8h20 en maternelle ou 8h40 en élémentaire et dans les groupes scolaires, la Ville de Nogent-sur-Marne propose des accueils avant la classe grâce aux équipes d'animation qui assurent le relais entre les familles et les enseignants.

- La pause méridienne

Organisée tous les jours de 11h30 à 13h30 suivant les écoles. 82 % des enfants des écoles primaires déjeunent en restauration scolaire. Les repas sont préparés et distribués par une société de restauration, en liaison froide. Environ 2 000 repas sont servis chaque jour, de 11h30 à 13h15 en maternelle et de 12h à 13h30 en élémentaire.

La responsabilité de la restauration relève de la compétence de la Ville. Les directeurs des clubs de loisirs sont chargés de mettre en place l'organisation de la pause méridienne (surveillance de la cour,

réfectoire…). En maternelle, des activités sont organisées et encadrées par des animateurs de la Ville, en élémentaire, des jeux sont mis à disposition.

En maternelle, les animateurs viennent chercher les enfants dans leur classe pour les accompagner au réfectoire où les repas sont servis à table. Deux services sont nécessaires.

En élémentaire, ce service est proposé sous forme de self.

La Ville est particulièrement vigilante sur la provenance des produits. Elle exige, auprès du prestataire, de privilégier les filières d'approvisionnement courtes et locales et les produits de saison ainsi que 10 produits issus de l'agriculture biologique par semaine.

La Ville est par ailleurs inscrite dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, le dispositif « petite faim, grande faim » a été mis en place afin de permettre aux enfants de demander des portions en fonction de leur appétit et de réduire ainsi la part d'aliments non consommés. En outre, depuis le printemps 2018 des tables de tri sont installées au sein des restaurants élémentaires et des poubelles de table en maternelle afin de permettre la sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire et de collecter et traiter les déchets organiques.

Une commission consultative de la restauration scolaire (C.C.R.S.) est organisée une fois par trimestre. Elle est composée de l'adjointe au maire déléguée à l'enfance, à l'éducation et à la jeunesse ou de son représentant, d'un responsable de la direction de l'Éducation, du représentant du délégataire et de la diététicienne de l'unité de production du prestataire, des coordinateurs des clubs de loisirs et de représentants des fédérations et associations de parents d'élèves à raison d'un représentant par école.

Elle examine les prestations des mois écoulés et les menus proposés pour les mois à venir. Elle a pour mission d'évaluer les qualités diététiques et nutritionnelles des repas servis et à servir, et de proposer des évolutions de la prestation.

Depuis 2014, une commission municipale des enfants a été créée avec pour représentants deux élèves de CM1 élus par classe. Cette commission a pour vocation de recueillir l'avis des enfants et de solliciter leur opinion sur l'organisation de la pause méridienne, sur l'élaboration de nouveaux menus et sur les améliorations à apporter. Chaque année, les membres de cette commission sont invités avec l'un de leur parent à visiter la cuisine centrale du prestataire de restauration de la ville.

- L'accueil du soir en maternelle

À partir de 16h15 ou 16h30 selon les écoles, les enfants sont pris en charge par les animateurs du club de loisirs jusqu'à 19h. Un départ échelonné est possible à partir de 17h.
Les animateurs viennent chercher les enfants directement dans leur classe pour les emmener goûter avant de commencer les activités périscolaires, ce goûter étant fourni par la Ville.
En plus des activités collectives proposées habituellement, des ateliers spécifiques sont mis en place
Aucun enfant ne peut sortir seul ou non accompagné par un adulte autorisé à venir le chercher.

- Plusieurs formules sont proposées au sein des écoles élémentaires :

- <u>La garderie</u> : Durant une demi-heure soit jusqu'à 17h, l'enfant qui ne fréquente ni l'étude, ni l'atelier du soir, peut prendre son goûter (fourni par la famille) dans la cour, en attendant l'arrivée de ses parents.

Activités physiques	Activités culturelles	Activités manuelles	Activités artistiques
✓ Escalade	✓ Anglais	✓ Ateliers cuisine	✓ Danse
✓ Initiation futsal	✓ Expériences scientifiques	✓ Bricolage	✓ Théâtre
✓ Football	✓ Jardinage	✓ Pixel art	✓ Art du cirque
✓ Badminton	✓ Atelier vidéo	✓ Mandala	✓ Chant
✓ Ping Pong	✓ Activité « Eco citoyen »	✓ Origami	✓ Photographie
✓ Basket		✓ Couture	✓ Manga
✓ Vélo		✓ Création de maquettes	✓ Cinéma
✓ Double Dutch			✓ Atelier vidéo
✓ Roller/Trottinette			✓ Dessin
✓ Jeux collectifs			✓ Peinture
✓ Multiport			✓ Percussion

- L'étude surveillée : Gérée par la Ville et assurée par les enseignants de l'école, rémunérés par la commune, l'étude débute à 16h30 et permet aux enfants de prendre leur goûter (fourni par la famille) durant environ ½ heure et de faire ensuite leurs devoirs jusqu'à 18h.
- L'après-étude : Cet accueil est organisé par la ville et encadré par les animateurs des clubs de loisirs pour faire le lien entre l'étude et les ateliers.
- Les ateliers du soir : Organisés de 16h30 à 18h30, ils sont encadrés par les animateurs du club de loisirs. La Ville a à cœur de proposer des activités diverses et adaptées à chaque enfant :

- L'accueil du mercredi et des vacances scolaires – Plan Mercredi

Conformément à la charte « Plan Mercredi », les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés et pensés autour des 4 axes suivants :

- Continuité éducative
- Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
- Mise en valeur des richesses du territoire
- Diversité et qualité des activités proposées

Ainsi, le mercredi et durant les vacances scolaires, les enfants des écoles primaires publiques et privées (nogentais) sont accueillis au sein des clubs de loisirs. L'accueil s'effectue à partir de 7h30 jusqu'à 9h15, le soir les familles peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 17h00 jusqu'à 19h00 de manière échelonnée.

Les activités sont organisées de la même manière que durant les autres temps d'activités, cependant des temps calmes sont également mis en place, sans oublier la sieste pour les plus petits ou ceux qui souhaitent s'allonger ou se reposer. Les enfants sont aussi sollicités par les équipes afin de recueillir leurs envies et leurs idées d'activités, par le biais de boîtes à idées ou lors des forums de discussion.

Nombre d'enfants ayant fréquenté les clubs de loisirs et de découvertes les mercredis et durant les vacances scolaires pendant l'année scolaire 2020/2021 :

	Mercredis	Vacances de Printemps	Vacances d'été	Vacances de Toussaint	Vacances de Noël	Vacances d'Hiver
Maternelle	666	1082	3615	1918	1194	1809
Élémentaires	995	671	2516	1556	978	1368

Si nous constatons une fréquentation importante de la restauration scolaire ce n'est pas le cas pour les activités du mercredi et des vacances scolaires. En effet, le nombre d'enfants inscrits à ces temps est faible au regard du nombre d'enfants scolarisés. Cela s'explique par le fait que les enfants nogentais pratiquent, pour la plupart, des activités extra-scolaires proposées par les diverses associations présentes au sein du territoire de la Ville.

- *Journées types mercredi et vacances scolaires*

  - En maternelle :

Déroulement du temps	Place de l'enfant	Rôle de l'animateur
Accueil des enfants et de leurs parents	Les enfants sont en jeux libres	Accueillent les enfants Echangent avec les parents Proposent et accompagnent les enfants pendant les jeux libres
Chants avec les enfants	Les enfants sont rassemblés dans la salle d'activité et chantent pour commencer leur journée.	Organisent et anime les chants.
Temps libre des enfants	Les enfants sont en jeux libres et des jeux en extérieur leur sont ptoposés	Les animateurs veillent à la sécurité des enfants en se répartissant dans la cour.
Temps des activités	Les enfants choisissent leur activité en fonction des propositions des animateurs	Animent de façon ludique l'activité en garantissant la sécurité physique et affective des enfants Organise le rangement après l'activité
Temps de repas	Les enfants se retrouvent pour partager un moment convivial	Prennent le repas avec les enfants et profitent de ce temps pour échanger avec eux. Ils veillent à ce que les enfants goûtent aux aliments sans les forcer dans une ambiance calme
Temps de calme	Les petites sections sont accompagnées à la sieste. Les autres ont à dispositions des jeux calmes ou peuvent se reposer	Accompagnent les enfants et veillent à créer une atmosphère propice au calme et au repos.
Réveil de la sieste	Les enfants se réveillent à leur rythme de la sieste	Accompagnent les enfants et les aident à se rhabiller
Temps des activités	Les enfants choisissent leur activité en fonction des propositions des animateurs	Animent de façon ludique l'activité en garantissant la sécurité physique et affective des enfants Organise le rangement après l'activité
Temps de goûter	Les enfants se retrouvent pour partager un moment convivial	Veillent à ce que les enfants prennent leur goûter sans les forcer et dans une ambiance calme.
Temps de bilan	Les enfants sont réunis pour échanger sur le déroulement de la journée	Font le bilan de la journée et répondent aux questions des enfants.
Temps d'accueil	Les enfants sont en jeux libres autour de différents pôles	Accompagnent les enfants Accueillent les parents.

- En élémentaire :

Déroulement du temps	Place de l'enfant	Rôle de l'animateur
Accueil des enfants et de leurs parents	Les enfants sont en jeux libres	Accueillent les enfants Echangent avec les parents Proposent et accompagnent les enfants pendant les jeux libres
Rassemblement	Les enfants rangent les jeux se rassemblent pour l'appel	Procèdent à l'appel Présentent les activités de la matinée ou de la journée
Temps d'activités	Les enfants choisissent l'activité à laquelle ils souhaitent participer	Animent de façon ludique l'activité en garantissant la sécurité physique et affective des enfants Organise le rangement après l'activité
Temps de repas	Les enfants se retrouvent pour partager un moment convivial	Prennent le repas avec les enfants et profitent de ce temps pour échanger avec eux. Ils veillent à ce que les enfants goûtent aux aliments sans les forcer dans une ambiance calme
Temps calme	Les enfants ont la possibilité de jouer ou de se reposer	Proposent des jeux calmes et accompagnent les enfants qui souhaitent se reposer
Temps libre	Les enfants sont en jeux libres dans la cour ou dans le préau	Se répartissent dans l'espace de manière a ce que tous len enfants soient sous le regard d'un adulte. Des jeux adaptés à l'extérieur sont proposés
Temps de goûter	Les enfants se retrouvent pour partager un moment convivial	Veillent à ce que les enfants prennent leur goûter sans les forcer et dans une ambiance calme.
Temps de bilan	Les enfants sont réunis pour échanger sur le déroulement de la journée	Font le bilan de la journée et répondent aux questions des enfants.
Temps d'accueil	Les enfants sont en jeux libres autour de différents pôles	Accompagnent les enfants Accueillent les parents

- *Activités proposées aux enfants les mercredis et pendant les vacances*

  - En maternelle :

Activités physiques	Activités manuelles et artistiques	Sorties
Piscine municipale Activités et jeux aquatiques sous la surveillance des maitres-nageurs et encadrés par les animateurs *Equipements sportifs municipaux* ✓ Parcours de motricité ✓ Initiation à l'éveil corporel ✓ Parcours d'obstacles ✓ Jeux collectifs	*Ateliers créatifs* ✓ Modelage ✓ Découpage ✓ Collage ✓ Peinture ✓ Jeux de rôle ✓ Ateliers culinaires ✓ Jeux de société ✓ Jeux de construction ✓ Expériences scientifiques *Réalisation de spectacles :* ✓ Danses ✓ Chants ✓ Théâtre ✓ Création de costumes ✓ Création de déguisements	✓ Bibliothèque municipale ✓ Musée ✓ Piscine municipale ✓ Cinéma Royal Palace ✓ Théâtre Antoine Watteau ✓ Carré des Coignards ✓ Parc des Artistes ✓ MABA ✓ Parcs de la Ville ✓ Parc du Tremblay ✓ Bois de Vincennes ✓ Bases de Loisirs

  - En élémentaire

Activités physiques	Activités manuelles et artistiques	Sorties
✓ Grands jeux en extérieur et Jeux collectifs ✓ Initiation au futsal ✓ Initiation au football ✓ Initiation au badminton ✓ Initiation Ping Pong ✓ Initiation au basket ✓ Initiation au vélo ✓ Initiation au Double Dutch ✓ Initiation Roller/Trottinette ✓ Multiport ✓ Initiation au Tir à l'arc	*Ateliers créatifs* ✓ Modelage ✓ Découpage ✓ Collage ✓ Peinture ✓ Jeux de rôle ✓ Ateliers culinaires ✓ Jeux de société ✓ Jeux de construction ✓ Expériences scientifiques *Réalisation de spectacles* ✓ Danses ✓ Chants ✓ Théâtre ✓ Ecriture de scénarios ✓ Réalisation de films/court-métrages	✓ Bibliothèque ✓ Musée municipal ✓ Piscine municipale ✓ Cinéma du Royal palace ✓ Scène Watteau ✓ Carré des Coignard ✓ Parc des artistes ✓ MABA ✓ Les différents parcs de la Ville ✓ Le parc du Tremblay ✓ Le bois de Vincennes ✓ Différentes bases de loisirs ✓ Musée du Louvre ✓ Cité des sciences

- L’accueil des enfants en situation de handicap

Les activités en lien avec le PEDT et le plan mercredi permettent de favoriser le développement personnel de l’enfant, intellectuel et physique, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Les activités proposées sont cohérentes et complémentaires entre elles mais aussi avec le projet d’école. Elles sont organisées de façon à être accessibles à tous.

La plupart des enfants en situation de handicap sont accueillis à l’école à temps partiel et bénéficient de l’accompagnement d’un Accompagnant d’Elèves en Situation de Handicap (AESH) pendant ces temps scolaires. Depuis 2009 des enfants en situation de handicap sont accueillis au sein des accueils de loisirs. Cependant, les AESH n’interviennent pas lors des accueils de loisirs, à l’exception de certains d’entre eux lors de la pause méridienne.

Les temps d’accueil sont variables en fonction des enfants, certains ne fréquentent que les temps de restauration scolaire, d’autres ne sont accueillis que le mercredi et durant les vacances scolaires car ils fréquentent durant le temps scolaire un Institut Médico-Educatif ou un hôpital de jour, d’autres encore lors de tous les temps périscolaires.

Ces enfants présentent des handicaps divers : autisme, hémiplégie, cécité, surdité, Trisomie 21… et ont, pour la plupart, besoin d’un accompagnement spécifique en collectivité. Les équipes d’animation s’adaptent alors et de façon générale répondent au mieux aux besoins repérés des enfants. Par ailleurs, 12 animateurs ont suivi la formation « Accueil d’un enfant en situation de handicap proposée par le **Service départemental à la jeunesse, à l’engagement et aux sports (SDJES).**

La Maison Départementale des Personnes Handicapées a pour rôle d’estimer les besoins de l’enfant handicapé, selon le diagnostic médical et d’évaluer le besoin d’un AESH.

Ainsi, selon leur degré de handicap, les enfants sont accueillis dans les clubs de loisirs avec un accueil plus spécifique puisqu’il est prévu jusqu’à un animateur par enfant. **A titre informatif, 14 enfants en situation de handicap ont fréquenté les activités périscolaires en 2020-2021.**

En dehors de ces temps périscolaires, ces enfants peuvent fréquenter d’autres services municipaux.

La bibliothèque propose des accueils aux enfants fréquentant les Instituts Médico-sociaux et dispose de 1000 ouvrages sonores et de livres en braille.

Le conservatoire accueille en moyenne une dizaine d’élèves en situation de handicap du pré-cycle au deuxième cycle inclus (petite enfance, enfance, adolescence) :

- Les élèves suivent les parcours d’enseignements du conservatoire en bénéficiant d’une pédagogie adaptée. Le cours de théâtre enfants accueille un élève à la demande d’un thérapeute.
- Les cours d’instruments accueillent plusieurs élèves en situation de handicap.
- Le conservatoire dispense également des cours de soutien de formation musicale pour tous (ponctuellement par période scolaire) qui permettent également aux élèves en situation de handicap de bénéficier d’un enseignement personnalisé.

Dans le cadre de l’accès à la culture pour tous et de l’accueil des personnes en situation de handicap, le conservatoire a souhaité proposer, en 2021, aux enseignants de l’établissement une formation sur les fondamentaux de la pédagogie musicale adaptée aux personnes en situation de handicap.

Les professeurs ont pu ainsi mieux accueillir, optimiser l'accompagnement des élèves en situation de handicap par le biais d'outils pédagogiques complémentaires adaptés.

Objectifs de la formation :

- Repères sur les différentes formes de handicap et le cadre législatif de l'accessibilité
- Constitution d'un vocabulaire spécifique
- Identification des enjeux des pratiques musicales
- Construction d'une séance pédagogique « adaptée »

Parallèlement, le CNIS, Centre Nogentais d'Initiation Sportive, est en mesure d'accueillir des enfants en situation de handicap, déficience intellectuelle, handicap auditif, handicap visuel, handicap moteur léger, de légers troubles du spectre autistique (TSA). Néanmoins, 391 enfants et jeunes sont inscrits à ce jour et aucun ne se trouve en situation de handicap.

- **<u>Le personnel mobilisé</u>**

En dehors des équipes enseignantes qui relèvent de l'Éducation nationale, des employés municipaux assurent un certain nombre de missions.

- Les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)

En petite, moyenne et grande section de maternelle, les ASEM assistent l'enseignant pendant le temps scolaire.
En dehors du temps scolaire, les ASEM assurent la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Par ailleurs, ils assurent la surveillance des enfants lors de la restauration.

- Les agents d'entretien

En élémentaire ils sont chargés du nettoyage et de l'entretien quotidien de l'ensemble des locaux.

- Les animateurs

L'équipe d'animation est chargée d'accueillir et d'encadrer les enfants, avant et après l'école mais aussi durant la pause méridienne et lors des périodes extrascolaires du mercredi et des vacances.

- Les gardiens

Ils assurent l'ouverture et la fermeture des écoles, ont en charge la surveillance des locaux et de leurs abords, réalisent des travaux d'entretien, de maintenance ou en cas d'urgence (déneigement des passages par exemple).

- Les hommes d'entretien

Ils effectuent des travaux d'entretien et de petites réparations au sein des écoles.

- **<u>Le pôle jeunesse</u>**

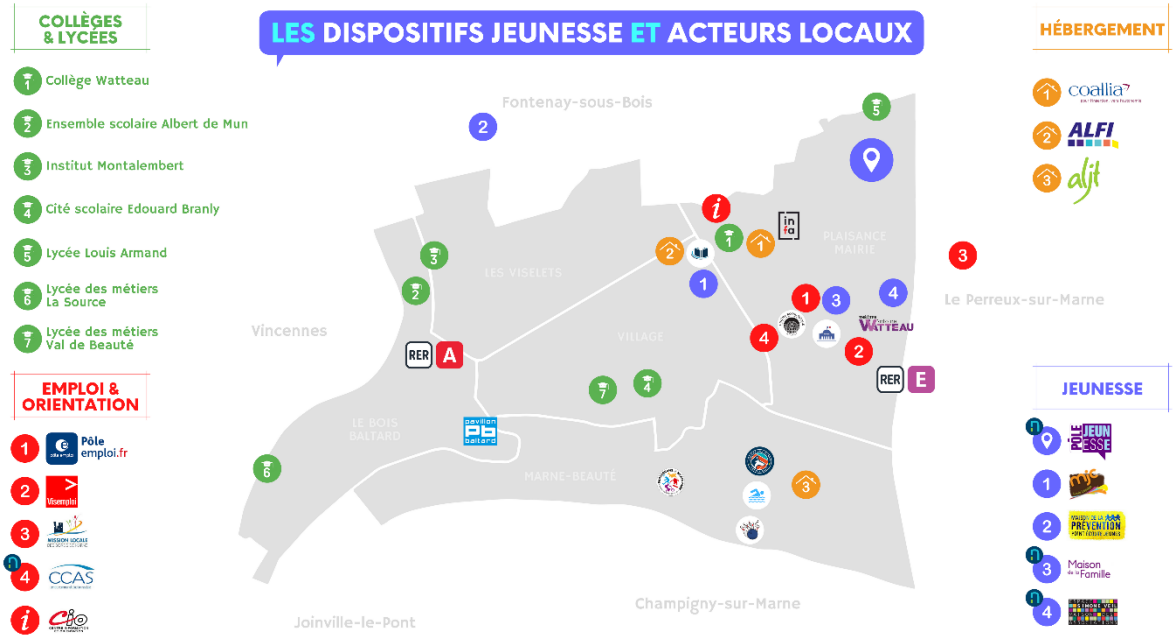

Le pôle jeunesse de Nogent-sur-Marne est un service municipal chargé de la mise en œuvre opérationnelle des objectifs fixés par l'équipe municipale en direction du public jeune âgé de 10 à 25 ans.

Ces objectifs se composent de 4 axes de développement prioritaire :

- Axe 1 : Accompagner les jeunes adultes dans leur insertion sociale et professionnelle
- Axe 2 : Encourager l'accès à la pratique sportive culturelle et de loisirs pour tous
- Axe 3 : Favoriser l'engagement citoyen
- Axe 4 : Assurer une cohérence des actions municipales au sein des établissements scolaires

Pour ce faire, il est organisé autour de plusieurs entités :

- *<u>Un accueil collectif de mineur pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans</u>*

Il comprend un espace collégiens pour les 10-14 ans et un espace lycéens pour les 15-17 ans.

- L'Espace collégiens

L'Espace collégiens est un accueil collectif de mineurs municipal dans la continuité des clubs de loisirs-découvertes.
C'est un lieu d'accueil, d'écoute et de rencontre qui a une vocation sociale et éducative. On y développe des activités diverses et on y soutient des projets émanant des jeunes, dits « projets de jeunes », en leur donnant les moyens de les mettre en œuvre. Une équipe d'animateurs compétente et diplômée est chargée de l'encadrement des adolescents.

- L'Espace lycéens

Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'échanges ouvert à tous les nogentais, ou scolarisés à Nogent. Dans une ambiance conviviale, les lycéens peuvent jouer à des jeux de société, au babyfoot, participer à des ateliers cuisine, donner leur avis lors de débats à thème (réseaux sociaux, actualités, faits de société…) ou tout simplement discuter avec les animateurs pour préparer des sorties ou projets. Le public préadolescent et adolescent, propose, demande et bien souvent exige aussi. Il incombe à l'équipe d'animation de recevoir, d'ajuster leurs propos et de concevoir en réponse, l'action adaptée. Les animateurs proposent donc des temps de forum, essentiellement pendant les vacances scolaires, afin de créer un échange régulier concernant leurs attentes et leurs besoins. Ce sont des moments d'échanges importants où la parole des jeunes et des adultes est mise sur un pied d'égalité. Par exemple lors des café-débats ou des café-lycéens.

Durant les temps périscolaires l'Espace collégiens et l'Espace lycéens sont ouverts de 15h30 à 19h00 tous les jours sur inscription. Les jeunes peuvent faire des jeux librement, il n'y a pas d'activités.
Les mercredis, l'Espace collégiens prévoit des activités sur inscription.
Pendant les vacances scolaires, des activités sont mises en place tous les jours (sur inscription) pour l'Espace collégiens et pour l'Espace lycéens :

- Des visites culturelles certains mercredis (sur les temps périscolaires) et pendant les vacances scolaires telles que la découverte de Paris ou des Bords de Marne.
- Différents ateliers : ateliers DJ en collaboration avec le Conservatoire de la Ville, ateliers MAO (musique assistée par ordinateur), ateliers doublages avec un intervenant extérieur, ateliers photos avec un intervenant extérieur, ateliers graff avec un intervenant extérieur, ateliers d'improvisation avec des intervenants extérieurs, ateliers annuels autour de la danse Hip Hop
- Des cours de chants sont délivrés une fois par semaine avec un intervenant extérieur.
- Activités culinaires
- Jeux sportifs
- Activités en partenariat avec le service des sports, la bibliothèque et le conservatoire

Durant l'année 2020-2021, 55 jeunes ont régulièrement fréquenté l'Espace Collégiens et 94 ont fréquenté l'Espace Lycéens

Il est à noter que la mixité est inégale selon les temps d'accueil. En effet, lors des vacances scolaires, la mixité sociale est bien plus grande que pendant les temps d'accueil post scolaire et cette tendance se confirme d'année en année. Cela s'explique notamment par le fait qu'une partie des jeunes a la possibilité financière de s'inscrire dans d'autres structures afin de pratiquer des loisirs artistiques ou sportifs (conservatoire, clubs sportifs…).

Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec les établissements de la Ville, (2 collèges publics et 3 lycées publics), des interventions régulières sont effectuées par les animateurs du pôle jeunesse pour échanger avec les jeunes autour de différentes thématiques. Ces rencontres permettent aussi de faire connaitre la structure et de promouvoir son activité.

- **Le CLAS : Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité**

Les ateliers CLAS sont organisés les lundis, mardis et jeudis (hors vacances scolaires) de 17h à 19h. Ces ateliers sont destinés aux collégiens et sur inscription via le portail famille (sur la base du quotient familial). Les jeunes peuvent ne pas être inscrits à l'Espace collégiens et s'inscrire simplement à l'aide aux devoirs. Des sessions de révision et de préparation au baccalauréat sont aussi proposées aux lycéens.

- *L'espace projets jeunes (EPJ) pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans*

Il s'agit un espace d'information gratuit et accessible à tous sans rendez-vous qui bénéficie du label Point Information Jeunesse octroyé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport.

Il est ouvert à tous les jeunes et à tous ceux qui cherchent à s'informer dans les différents domaines :

- Études, orientation, formations, métiers
- Emploi, jobs, stages
- Vie quotidienne : droit, logement, santé
- Culture, loisirs, sports, vacances
- Partir à l'étranger, l'Europe

Un espace multimédia, ordinateurs, téléphone, photocopieur, imprimante, accès à internet ainsi qu'un espace documentation sont à disposition des jeunes.

En 2018, l'équipe municipale a souhaité accompagner la dynamique de développement de l'offre de service en direction de la jeunesse nogentaise en dotant le pôle jeunesse de nouveaux locaux, plus adaptés à son activité. Ces nouveaux locaux, situés au 68 rue de Plaisance, favorisent la mixité sociale inter-quartier et ont permis de se rapprocher du quartier des Maréchaux où se concentre une grande majorité des jeunes fréquentant le Pôle Jeunesse.

Cette nouvelle structure a permis d'augmenter la capacité d'accueil du public de 40%, soit de 36 à 60 jeunes.

Par ailleurs, en 2017 le Pôle Jeunesse a ouvert un espace lycéens pour les 15/17 ans, au 94 rue François Roland, près de la cité scolaire Edouard Branly où sont situés deux lycées publics de la ville.

L'objectif de ce lieu était d'y proposer des actions et des services qui répondent aux besoins des jeunes âgés de 15 à 17 ans :

- Possibilité de venir y déjeuner lors de la pause méridienne
- Espace de révision pour les lycéens
- Stages de préparation aux épreuves du baccalauréat pendant les vacances scolaires
- Espace Cyber (recherches scolaires, admission post bac, recherche d'emplois saisonniers…)
- Accueil ludique : jeux de cartes, jeux de société, baby foot…
- Permanence de la Maison de la Prévention

D'un point de vue réglementaire, le statut d'« Accueil Jeunes » semblait correspondre le mieux au projet. La demande d'agrément a été validée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la structure a pu ainsi obtenir le premier agrément « accueil jeunes » du département.

Malheureusement en 2020, les locaux ont dû fermer à la suite de la découverte de fissures sur un mur porteur. Nous sommes donc dans l'attente des travaux afin de pouvoir accueillir de nouveaux les jeunes lycéens dans cette structure.

Dans l'attente de la réouverture des locaux de l'espace lycéens, ceux-ci sont accueillis au sein du Pôle jeunesse au 68 rue de Plaisance.

Afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'acquisition d'autonomie, le pôle jeunesse déploie de nombreuses actions.

L'EPJ propose une mise en relation gratuite entre des jeunes nogentais âgés de 16 à 25 ans (lycéens, étudiants, jeunes diplômés) et des parents nogentais à la recherche d'un ou d'une baby-sitter, accompagnant(e) aux activités extra-scolaires, soutien scolaire ou aide aux devoirs. Une rencontre annuelle sous forme de speed-dating est organisée. En 2020, 16 familles ont pu trouver une baby-sitter suite à cet évènement et 11 en 2021.

- Chantiers jeunes

La Ville, tout au long de l'année, propose aux jeunes nogentais âgés de 16 à 25 ans, d'effectuer des missions pour différents services municipaux (sports et vie associative, CCAS, bibliothèque, conservatoire, entretien, évènementiel, services techniques, DRH notamment).

Les chantiers jeunes ont pour objet de permettre l'accès à un emploi saisonnier aux jeunes nogentais, âgés de 16 à 25 ans, soit dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle soit dans le cadre de la concrétisation d'un projet personnel.

Ces chantiers se déroulent généralement pendant les vacances scolaires sur une période de 5 jours à raison de 6 heures par jour. Les dates sont fixées par le pôle jeunesse en fonction des besoins et sont communiquées par le biais des moyens d'information municipaux (magazine, site internet, facebook).

- Bourses aux projets jeunes

Il s'agit d'un dispositif municipal en direction des jeunes nogentais âgés de 16 à 25 ans autour de trois thématiques pour lequel la Commune souhaite accompagner les projets des jeunes en leur proposant une aide financière, logistique ou administrative :

- La formation débouchant aux diplômes du BAFA (stage théorique et perfectionnement), 44 jeunes inscrits en 2021, du PSC1 et du Brevet de surveillant de baignade (BSB)
- Projet individuel ou associatif : au travers de l'expression artistique, sportive ou l'engagement associatif, les jeunes expriment à leur manière leur citoyenneté, leur regard sur le monde et leur souhait d'y trouver une place.
- La mobilité afin d'obtenir le Brevet de Sécurité Routière (BSR) ou le Permis B.
- Il est nécessaire d'être nogentais et d'effectuer une contrepartie citoyenne en échange du versement de la bourse.

- Le legs Biard

La Ville organise chaque année un concours destiné à financer, sous forme de bourses d'études, le séjour de jeunes lycéens nogentais dans un pays anglophone ou germanophone.

La Ville a accepté le legs de Georges Biard et la charge s'y rattachant, consistant à utiliser les intérêts de l'actif successoral, à la création de bourses destinées à permettre à des jeunes nogentais scolarisés, dans les lycées publics ou privés de la Ville de Nogent-sur-Marne, de se perfectionner ou de poursuivre des études en langue allemande ou anglaise par des stages et séjours, en Allemagne, en Angleterre ou encore dans un pays où l'une de ces langues est la langue officielle.

Le concours est ouvert aux élèves nogentais scolarisés dans un établissement public ou privé de Nogent-sur-Marne en classe de première ou de terminale. Les élèves nogentais de ces mêmes classes scolarisés hors de la ville, pour suivre une option non dispensée dans un lycée nogentais, peuvent être admis à concourir, après étude de leurs dossiers, sur dérogation particulière du maire.

- Échanges européens

Chaque année, l'Espace Projets Jeunes propose des échanges européens pour des jeunes nogentais dans le cadre de différents programmes (Erasmus +, plateforme de mobilité internationale en lien avec la Mission Locale des Bords de Marne, le jumelage municipal).

- Séminaires d'insertion professionnelle

L'EPJ propose en collaboration avec des partenaires locaux (associations, psychologues, Mission Locale) des ateliers sous forme de séminaires qui permettent aux jeunes de travailler sur leurs projets professionnels et de se créer un réseau.

Enfin, les jeunes ont la possibilité de s'engager dans la vie de la commune :

- Conseil de Jeunes Nogentais pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans

Né de la volonté du maire et de la municipalité d'établir un dialogue avec les jeunes, le CJN place le jeune au cœur de l'action, valorise ses idées, en gardant à l'esprit sa première mission : être le représentant actif de la jeunesse nogentaise. Le CJN est une instance pédagogique d'éducation à la citoyenneté. Il est composé de conseillers âgés de 10 à 17 ans siégeant pour une année, reconductible sur demande du conseiller. Les séances plénières ont lieu une fois par mois, afin de déterminer les projets dont les dates sont établies au gré des actions. Les groupes de travail sont instaurés au gré des projets.

- Jeunes Volontaires Nogentais

Ce dispositif est composé de jeunes âgés de 18 à 25 ans qui se réunissent une fois par mois afin de travailler en collaboration et d'échanger autour de projets citoyens, de solidarité et sur l'offre proposée aux jeunes nogentais autour de 3 axes : les actions solidaires et humanitaires, les échanges européens et les projets autour de la culture et de la citoyenneté.

IX. Communication et lien avec les familles

La communication avec les parents revêt plusieurs formes.

Au quotidien, les parents sont accueillis par les personnels au service des enfants, à la crèche, à l'école, au club de loisirs découverte et au pôle jeunesse.

Ainsi, les parents peuvent à tout moment se rapprocher des équipes d'animation au sein des clubs de loisirs afin d'échanger au sujet de la journée de leur enfant, ils sont également conviés à la réunion de présentation de la rentrée, aux spectacles ou expositions au cours ou en fin d'année scolaire. Tous les moyens de communications sont utilisés afin d'informer les parents sur le déroulement et le contenu des activités proposées.

Par ailleurs, les directeurs des ALSH sont tous détachés des missions d'animation, ce qui leur permet d'être plus disponibles au moment des différents accueils. En cas d'absence, ils sont tous secondés par un ou plusieurs adjoints en fonction des structures.

Le soutien et l'accompagnement des parents des jeunes fréquentant le pôle jeunesse prend une toute autre forme mais n'en reste pas moins fondamental. En effet, la place des parents dans une structure qui accueille des préadolescents et des adolescents est un équilibre fragile à trouver, l'objectif étant de développer l'autonomie du jeune, la présence du représentant légal doit être moins systématique que lors d'un accueil de loisirs élémentaire.

Le pôle jeunesse a donc la charge d'associer les parents des collégiens et lycéens nogentais aux différentes réunions, débats, permanences et groupes de paroles qui leur sont proposés, afin qu'ils s'en approprient le fonctionnement et déterminent eux-mêmes les thèmes qui y sont abordés afin de répondre au mieux à leurs problématiques. Le Pôle Jeunesse accompagne également les parents dans leurs démarches administratives et sur toutes les étapes d'inscription de leurs enfants. L'équipe organise chaque année un repas des familles afin de rencontrer les parents lors d'un temps convivial.

En fonction des projets et dispositifs mis en place tout au long de l'année, les parents et leurs enfants sont associés à des bilans.

Plus généralement, l'équipe d'animation apporte une attention particulière à la relation entre les parents et leurs enfants. L'objectif est de démontrer au jeune une cohérence de discours avec et entre les adultes qui l'entourent. L'évaluation des actions dans lesquelles il s'inscrit en est l'occasion.

Par exemple, ils sont associés à des réunions de bilans trimestrielles dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Ces moments permettent d'échanger sur le fonctionnement de l'action et de l'ajuster en fonction des attentes et des besoins qui évoluent sans cesse.

Aussi, soucieuse de répondre aux problématiques des familles, la Ville met en place depuis plusieurs années des rencontres à thèmes à destination des familles par le biais du REEAP. Des thèmes tels que la fatigue parentale, la gestion des écrans, la confiance en soi, les limites ou encore la jalousie dans la fratrie sont abordés.

Les thématiques sont définies en collaboration avec les services municipaux et les fédérations de parents d'élèves et concernent toutes les tranches d'âge ce qui permet d'intéresser un maximum de familles.

A l'issue de chaque rencontre un questionnaire est distribué, il permet de recueillir l'avis des participants sur le débat mais aussi leurs attentes pour les prochains. Ces rencontres sont très appréciées des familles et rassemblent de nombreuses familles.

Parallèlement à ces échanges directs, il existe plusieurs moyens de communications permettant de transmettre des informations aux parents :

- Le site internet de la ville : on y trouve une présentation globale du service, les plannings d'activités par périodes (temps périscolaire et vacances scolaires), les menus
- Le portail famille : Envoi de notifications. Mise en ligne d'informations, de photos
- Blogs : Gérés par les enseignants et permettant la diffusion relative à la vie de l'école
- Le magazine municipal : il valorise les projets qui se sont déroulés et informe de l'actualité à venir.
- Les plaquettes de présentation
- Les panneaux électroniques : ils permettent la récurrence d'une information ciblée pendant une période choisie.

- Les envois par mail aux familles du pôle jeunesse : les plannings des vacances scolaires sont automatiquement envoyés, 15 jours avant chaque période de vacances, aux parents des jeunes inscrits à l'espace collégiens. Les invitations aux réunions bilan, ou de présentation des projets, se font par courrier postal.
- Le téléphone : l'équipe d'animation du pôle jeunesse tente de garder un lien téléphonique récurrent avec les familles.
- Les réseaux sociaux municipaux, avec l'utilisation régulière de Facebook et Instagram en lien avec le dispositif Promeneurs du Net.

X. Inscription et tarification

Quasiment toutes les prestations sont soumises à réservation via le portail famille. En effet, même si la capacité d'accueil n'est pas limitée, ce système de réservation permet aux directeurs de dimensionner leur équipe et de préparer les activités en fonction du nombre d'enfants prévus dans un souci de leur garantir un accueil optimal.

L'application du quotient familial est mise en place depuis la rentrée scolaire 2001/2002. Il s'appliquait initialement à la restauration scolaire, à l'accueil du matin et du soir ainsi qu'aux mercredis et aux vacances scolaires.

Plusieurs modifications ont eu lieu depuis :

- En 2006, afin de créer une tranche supplémentaire ;
- En 2009, afin d'appliquer la tarification au quotient aux ateliers du soir
- En 2011, afin d'harmoniser l'application du quotient aux différentes prestations municipales (sport, culture). Le nombre de tranches est alors passé de 14 à 7
- En 2014, l'application du quotient a été étendue aux mini séjours et colonies organisées par le pôle jeunesse

En 2021, il y a eu fusion des deux premières tranches et création de 3 nouvelles tranches afin d'être en adéquation avec la structure de la population. En effet, un grand nombre de familles relevait des deux dernières tranches avec des disparités de revenus importantes. La création de ces tranches permet une répartition plus équitable en fonction des revenus des familles.

Afin de soutenir les familles relevant des tranches de quotient de A à C allant jusqu'à 656 € et afin de favoriser l'accès aux prestations pour tous, le CCAS propose une aide pouvant aller de 50% à 20% aux familles dont les revenus sont les plus bas.

XI. Articulation du PEDT et du Plan Mercredi avec les autres dispositifs existants

- La Convention Territoriale Globale (CTG)

En cours de signature avec la CAF pour la période 2022-2026, elle remplace le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) arrivé à échéance en décembre 2021. Cette convention vise à soutenir financièrement des actions municipales à destination des enfants et des jeunes. Dans le cadre du PEDT, il s'agit principalement des accueils au sein des clubs de loisirs et de découvertes ainsi que des formations BAFA des animateurs périscolaires et des jeunes Nogentais.

- Le titre Ville Amie des Enfants (VAE)

Le titre VAE est décerné par l'UNICEF pour le temps d'un mandat municipal, et est renouvelable au terme de chaque mandature. Il est donc valable jusqu'en 2026.

Le réseau Ville Amie des Enfants réunit 157 villes en France et plus de 800 dans le monde et récompense les collectivités qui mènent une politique Petite Enfance, Enfance et Jeunesse dynamique et innovante. Nogent sur Marne a choisi, depuis 2006, de s'engager au service des enfants et des jeunes dans l'esprit de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

A travers la déclinaison des actions envisagées, la ville souhaite :

- Fédérer les acteurs de la communauté éducative et les services municipaux autour de projets communs par la signature de dispositifs contractuels structurant
- Agir en faveur de l'égalité d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs par la mise en place notamment, d'une politique tarifaire adaptée et proportionnelle, sous couvert d'objectifs garantissant la mixité de genre, sociale et culturelle
- Renforcer le lien intergénérationnel grâce à l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel
- Lutter contre la fracture numérique en formant les différents intervenants associatifs et institutionnels
- Permettre aux enfants et aux jeunes de s'investir pour leur ville en développant les instances représentatives d'enfants et de jeunes

Dans le cadre du PEDT, les actions à développer doivent respecter les termes de la Convention des droits de l'enfant, apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que peuvent connaître les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles et encourager les enfants et les jeunes à être des acteurs de la vie sociale.

Ces actions sont mises en place en partenariat avec l'UNICEF qui s'engage à réaliser des interventions sur l'UNICEF et la Convention internationale des droits de l'enfant pour tous les publics de la Ville (parents, partenaires, associations, jeunes, …) et à apporter son aide et ses conseils dans les projets initiés ou développés par la Commune et relevant de ses domaines d'intervention.

- Le label 100% AEC

Le Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle (HCEAC), a officiellement lancé la démarche de labellisation « 100% EAC » le 17 décembre 2021.

Le label 100% Education Artistique et Culturelle (EAC) a vocation à distinguer les collectivités engagées dans un projet visant le bénéfice d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100% des jeunes de leur territoire en encourageant et en valorisant l'engagement partenarial à l'échelle des territoires dans une logique de mutualisation efficiente des moyens.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) permet d'apporter une coloration culturelle au parcours scolaire des élèves scolarisés dans les établissements qui organisent des actions en ce sens (rencontres avec des artistes, fréquentation de lieux culturels, proposer des activités de pratique artistique...)

Ainsi, dans le cadre du PEDT, les actions proposées permettant la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (100% EAC) doivent viser le bénéfice, pour chaque enfant et pour chaque jeune, d'un parcours cohérent, nourri de pratiques artistiques et culturelles, de rencontres avec des artistes et des œuvres, d'occasions multiples d'acquérir, approfondir et mettre en perspective ses connaissances. Cela suppose que tous les acteurs susceptibles de contribuer à la construction et à l'enrichissement de ce parcours travaillent de concert, dans l'esprit de la Charte pour l'éducation

artistique et culturelle proposée en 2016 par le Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle**,** et au plus près des spécificités des territoires**.**

- Le Label France Terre de Jeux

Ce dispositif unique dans l'histoire des Jeux valorise les collectivités territoriales qui œuvrent pour une pratique du sport plus développée et inclusive, de la commune à la région, en passant par les différents acteurs du mouvement sportif. Le label « Terre de Jeux 2024 » entend fédérer une communauté d'acteurs locaux convaincus que le sport change les vies autour de trois grands objectifs :

- La célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ;
- L'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ;
- L'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

Les entités labellisées s'engagent à développer des actions pour promouvoir le sport et les Jeux, dans le respect de la Charte olympique et de la charte éthique de Paris 2024.

Enfin, la labellisation c'est la possibilité de s'investir davantage, ainsi la ville a également obtenu le label Centre de Préparation aux jeux (CPJ) pour l'Aviron olympique. C'est la reconnaissance de son engagement en matière de politique sportive du haut-niveau permettant ainsi aux athlètes sélectionnées aux Jeux Olympiques de se préparer dans les meilleures conditions.

- Le Label France Station Nautique

Le label « France Station Nautique » atteste du niveau de performance de la Station, en ce qui concerne l'organisation locale, les aménagements, les équipements et l'offre d'activités nautiques. Il est aussi un gage de reconnaissance dans les domaines du Sport, du Nautisme et du Tourisme**.**
Par ailleurs, en lien avec le territoire ParisEstMarne&Bois, dans le cadre de la mission du coordonnateur de la Station Nautique, la ville s'est engagée pour la réalisation d'une étude « profil de baignade » afin de promouvoir un dispositif, sur les terrasses de la Marne, permettant de concrétiser le projet de retour de la baignade en Marne en héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Dans le cadre des labels « Terre de Jeux » et « France Station Nautique » et du PEDT, la collectivité développe une offre d'activités sportives terrestres et nautiques tout au long de l'année, des stages municipaux sportifs pendant les vacances et des événements sportifs dont : la semaine olympique en février, la journée olympique le 23 juin et l'événement désormais reconnu Festi'Marne Olympique, honoré de la présence de la Ministre des sports en 2019.

En outre, des projets pédagogiques éducatifs sont proposés tout au long de l'année sur le thème de la protection de l'environnement et la préservation de la rivière. Des actions de nettoyage des berges des bords de Marne et de la voie d'eau sont ainsi réalisées sur le temps scolaire. Ces opérations ont lieu dans le cadre de l'adhésion de la ville à l'association « Seine en partage et ses affluents ».

XII. Projet enfance jeunesse

L'objectif de ce PEDT est de proposer et de garantir avec cohérence une complémentarité éducative entre les projets d'école et les activités proposées aux enfants et aux jeunes durant les temps périscolaires.

- **Objectifs généraux**

Dans le cadre de ce PEDT, la Ville souhaite organiser son offre éducative autour de 4 objectifs généraux :

- *Le vivre ensemble*

L'école et les lieux collectifs de vie sont pour l'enfant, les premiers lieux de socialisation ; il va y apprendre à vivre avec les autres. L'enfant va faire l'apprentissage de règles de vie en société et parfois être confronté aux préjugés. Il faut qu'il apprenne à accepter les différences, à maitriser ses émotions, à savoir s'exprimer. Il faut l'accompagner afin qu'il comprenne et qu'il intègre la nécessité des contraintes et de la frustration. En effet, le respect de l'autre est une condition essentielle à l'épanouissement personnel, il est le fondement du vivre ensemble et est générateur d'un réel sentiment de sécurité. Les actions mises en place doivent donner aux enfants de la commune la possibilité et le goût de vivre ensemble.

- *La citoyenneté*

Il importe de transmettre à tous les enfants les valeurs républicaines, de les préparer à trouver leur place dans la société afin qu'ils s'y intègrent pleinement et qu'ils en deviennent acteur. Les actions mises en place doivent leur donner la possibilité d'intégrer des instances locales et les sensibiliser aux grandes questions de société.

- *La réussite éducative*

Il est indispensable de l'envisager durant de tous les temps qui rythment la vie des enfants, elle ne se limite pas qu'à la réussite scolaire. Les actions proposées doivent offrir les meilleures conditions de travail possible en classe mais aussi un accueil de qualité au sein des clubs de loisirs et de découvertes. Elles doivent être ludiques et permettre l'accès à la culture et à la pratique du sport afin de permettre aux enfants de développer estime et confiance en soi.

- *La coopération partenariale*

La complémentarité entre tous les partenaires éducatifs suppose de créer des espaces d'échanges et de dialogues afin de garantir une cohérence éducative. Les actions doivent être proposées dans un climat de confiance et tenir compte du champ d'action de chacun.

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Le vivre-ensemble	➢ Favoriser le respect de soi et des autres ➢ Sensibiliser les enfants à l'entraide et au partage ➢ Proposer un cadre où les enfants évoluent librement et en sécurité
La citoyenneté	➢ Impliquer les enfants et les jeunes dans la conception et la réalisation de projets citoyens ➢ Sensibiliser au développement durable et au respect de l'environnement ➢ Sensibiliser les enfants et les jeunes à la sécurité et aux risques ➢ Sensibiliser et proposer des animations sur l'équilibre et le gaspillage alimentaire
La réussite éducative	➢ Agir en faveur de l'égalité d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs ➢ Proposer un temps éducatif qui participe au développement et à l'épanouissement des enfants et des jeunes ➢ Garantir la mixité de genre, sociale et culturelle
La coopération partenariale	➢ Fédérer les acteurs de la communauté éducative et les services municipaux autour de projets communs ➢ Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire

Le comité de pilotage s'est réuni afin de décliner en plan d'actions les objectifs opérationnels :

Le vivre-ensemble

Actions existantes	✓ Règles de vie au sein des différentes structures ✓ Accueil des enfants en situation de handicap ✓ Renouvellement du titre Ville Amie des Enfants ✓ Accueil des enfants de la fondation Rothschild ✓ Classe UPE2A
Actions à développer	✓ Projets et actions intergénérationnels ✓ Création d'une charte du vivre ensemble commune ✓ Mise en place d'actions avec l'UNICEF dans le cadre du titre Ville Amie des Enfants ✓ Mise en œuvre du DAR (Dispositif d'Auto-Régulation) à l'école Victor Hugo

	✓ Inclusion de pictogrammes sur les supports de communications à destination des enfants handicapés

La citoyenneté

Actions existantes	✓ CJN (Conseil de Jeunes Nogentais) ✓ JVN (Jeunes Volontaires Nogentais) ✓ Eco gestes en lien avec le service Environnement, hygiène et sécurité ✓ Projets éco citoyens ✓ Jardins pédagogiques au sein des écoles et des clubs de loisirs et découvertes ✓ Parlement des enfants ✓ Labellisation E3D ✓ Labellisation Génération 2024 Ecole Paul Bert ✓ Projet mobilité ✓ Lutte contre le gaspillage alimentaire : tables de tri, poubelles de tables, dispositif "petite faim, grande faim" ✓ Actions de sensibilisation à la sécurité routière, au harcèlement en lien avec la police municipale ✓ Interventions au sein des collèges et des lycées
Actions à développer	✓ Création du Conseil Municipal des Enfants ✓ Développer les actions au sein des établissement du 1er et du 2nd degré sur les thèmes consentement, éducation aux médias, discrimination ✓ Découvertes des institutions communales : élections, conseil municipal, mairie ✓ Actions en partenariat avec la police municipale pour le déplacement dans la ville à vélo ou trottinette ✓ Formations aux gestes de 1er secours ✓ Développer labellisation Génération 2024

La réussite éducative

Actions existantes	✓ Actions en partenariat avec la Direction des Affaires Culturelles ✓ Actions en partenariat avec le service des sports et en lien avec les différents labels ✓ Stages de réussite ✓ Découverte de l’anglais en grande section

	✓ Ateliers et activités variées au sein des CLD et au pôle jeunesse durant les temps périscolaires et extrascolaires ✓ CLAS et stages préparation au BAC ✓ Ouverture d'un espace Glisse accessible à tous
Actions à développer	✓ Reprise des classes découvertes ✓ Reprises des croisières pédagogiques ✓ Stage gratuit d'apprentissage de la natation pendant les vacances ✓ Mise en place de passerelle entre les CLD et l'espace collégiens ainsi qu'entre les maternelles et les élémentaires ✓ Garantir l'accès aux mêmes loisirs pour les filles et les garçons par le réaménagement des cours d'écoles ✓ Mise en place de la charte Facile à Lire ✓ Développer la pratique de lecture et développer l'analyse littéraire sur un mode ludique en favorisant le sentiment d'appropriation ✓ Développer le partenariat avec les associations durant les temps périscolaires

La coopération partenariale

Actions existantes	✓ Continuité des activités entre le temps scolaire et périscolaire : apprentissage de la langue anglaise, jardins pédagogiques, Eco gestes.
Actions à développer	✓ Mise en cohérence des projets d'écoles et des projets pédagogiques des CLD ✓ Mutualisation des locaux et du matériel ✓ Lutter contre la fracture numérique en formant les différents intervenants associatifs et institutionnels ✓ Réunion avec les fédérations de parents d'élèves avant les Conseils d'écoles ou sur des thématiques particulières.

XIII. Evaluation du PEDT

- **<u>Eléments prévus dans le bilan/évaluation du PEDT</u>**

OBJECTIFS POURSUIVIS		INDICATEURS
ORGANISATION DU PEDT	Cohérence de la participation des acteurs dans l'écriture du PEDT	Organisation de l'écriture du PEDT Prise en compte de l'ensemble des acteurs dans l'écriture du PEDT Nombre d'acteurs ayant participé à l'écriture du PEDT Nombre de réunions du comité de pilotage Nombre de temps de concertation des acteurs
	Continuité et cohérence entre les temps éducatifs	Adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration connue
	Coopération et échange entre les différents acteurs	Renforcement de la communication avec les parents et des autres échanges avec les autres acteurs. Mise en place d'un nouvel outil de communication L'implication des parents élus dans la mise en œuvre du PEDT Le renforcement du partenariat et des échanges entre les professionnels du milieu éducatif
ACTIVITES PERISCOLAIRES	Diversité des activités	Nombre d'activités proposées dans chaque domaine
	Qualité des activités	Activités qui proposent un projet qui se construit en tenant compte du territoire en lien avec les projets d'école
	Enrichissement des activités	La participation d'intervenants ponctuels et des activités qui s'inscrivent dans un projet éducatif global
SATISFACTION DES ACTEURS EDUCATIFS AINSI QUE DES ENFANTS	Baromètre de la réussite scolaire	Des résultats scolaires plus satisfaisant, des enfants plus sereins, calmes et performants Climat scolaire
	Accueil de tous les publics	Dimension inclusive de l'accueil avec notamment une attention particulière accordée aux élèves à besoin éducatif particulier Nombre d'enfants accueillis dans les différents dispositifs
	Participation des enfants	

		L'assiduité des enfants aux activités et l'évolution du nombre de leur participation

- **<u>Outils de l'évaluation</u>**

- Une réunion du comité de pilotage (hors vacances scolaires d'été) sera organisée une fois par an, voire une seconde fois, si nécessaire, afin de tenir compte des remarques et des projets formulés et de réajuster si nécessaires certains paramètres.

- Un comité technique se réunira deux fois par an.

- Des projets et fiches actions seront proposées par les partenaires éducatifs décrivant ainsi leurs contenus. Cela permettra à tous de prendre des objectifs spécifiques de l'ensembles des actions et activités proposées.

- L'observation du comportement des enfants est capitale car elle permettra de savoir si les objectifs fondamentaux sont remplis.